

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL — RETOUR SUR LA SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2021



Le Conseil départemental présidé par Jean-François Parigi s'est réuni en séance publique ce jeudi 23 septembre. Une séance de rentrée marquée par des annonces fortes dans les domaines des routes et des solidarités notamment. Le point.



Créé le: 23/09/2021

- Mis à jour le : 23/09/2021

### La séance de rentrée

L'Assemblée délibérante s'est réunie jeudi 23 septembre en séance publique à l'Hôtel du Département sous l'autorité du président Jean-François Parigi. À l'ordre du jour, figurent notamment comme sujets :

- les routes,
- le harcèlement scolaire,
- le handicap.

### Discours d'introduction

« Cette séance de rentrée doit nous permettre d'amorcer la dynamique ambitieuse qu'il nous reviendra d'entretenir durant les prochaines années, conformément aux engagements que nous avons pris face aux Seine-et-Marnais au mois de juin dernier », a déclaré le président Jean-François Parigi. Au cours de son discours d'introduction, le président a annoncé les grands projets de la mandature concernant les routes, la sécurité ou encore la jeunesse.

## Les décisions

### Demande de transfert de 2 routes nationales

Face à l'état préoccupant du réseau routier national en Seine-et-Marne, le Département se mobilise pour remédier à la situation alarmante de certaines routes nationales (RN) qui mettent en péril à la fois l'attractivité et le développement de la Seine-et-Marne mais aussi le confort et la sécurité des usagers.

L'Assemblée départementale a ainsi adopté une délibération de principe affirmant la volonté du Département de récupérer la propriété et la gestion des tronçons seine-et-marnais des routes nationales RN4 et RN36.

Objectif : remettre en état et moderniser ces tronçons afin d'assurer la sécurité des usagers et la fluidité des déplacements. Cette rénovation permettra ainsi d'améliorer le quotidien des Seine-et-Marnais et garantir un niveau d'infrastructures contribuant à l'attractivité et au développement économique du territoire.

Le Département annonce ainsi son intention d'engager rapidement des négociations avec l'Etat sur ces transferts, sans attendre la sortie et l'application de la loi 3DS en cours d'élaboration. Après la saisine du Préfet de Région, l'objectif est d'ouvrir rapidement des négociations avec l'Etat, pour un transfert effectif au 1er janvier 2023 et un début des travaux de remise en état dès 2023. En parallèle, les services départementaux étudieront les aménagements nécessaires sur ces tronçons, notamment les éventuels élargissements ou déviations à réaliser pour améliorer les conditions de circulation.



*Les Seine-et-Marnais méritent de pouvoir utiliser des routes en bon état, modernes, garantissant leur sécurité et la fluidité de leurs déplacements quotidiens. Rétablir une haute qualité de service doit être pour nous une priorité absolue. »*

*Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne*

### Engagement avec l'association « Marion la main tendue »

Dans le prolongement de la campagne de lutte contre le harcèlement scolaire lancée à la rentrée 2021, l'Assemblée départementale a adopté un projet de convention avec l'association « Marion La Main Tendue ».

Convention qui se concrétise par un programme départemental de lutte contre les violences scolaires porté sur une durée de 2 ans et accompagné d'une subvention départementale à l'association de 21 000 € par année

scolaire.

À travers cette convention, le Département s'engage à :

- mettre en place avec le soutien de « Marion La Main Tendue » des sessions de sensibilisation au sein de 24 collèges du Département, notamment pour les élèves de 6<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, à raison de 12 en 2021/2022 et 12 autres en 2022/2023 . Elle accompagnera les projets pédagogiques en rapport avec le harcèlement scolaire. La première action de sensibilisation aura lieu avant la fin d'année 2021.
- lancement d'une réflexion avec l'association sur l'installation d'une « Maison Marion » en Seine-et-Marne à horizon 2023. Ce lieu a vocation à recevoir les familles afin de les assister aussi bien sur le volet psychologique que dans leurs démarches administratives et juridiques, avec l'accompagnement de l'association.
- L'expérimentation d'une « salle de confiance » au collège Gérard-Philippe à Villeparisis a aussi été lancée depuis la rentrée scolaire. Cette salle de confiance se veut un lieu neutre où les collégiens peuvent se retrouver et évoquer leurs difficultés (personnelles, scolaires etc.) auprès d'autres élèves. Le but : libérer la parole afin que les parents et équipes pédagogiques puissent les aider au mieux. Pour l'incubation de ces salles de confiance, la direction de l'éducation sera accompagnée par l'association Marion La Main tendue et par des partenaires du Département.



*Le projet de convention avec l'association "Marion la main tendue" est une étape fondamentale pour la sensibilisation et la formation des jeunes seine-et-marnais afin que chacun soit acteur à son niveau de la lutte contre le harcèlement à l'école ».*

*Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne*

## Création et financement du « Pôle Art et Handicap »

L'accompagnement des personnes en situation de handicap et des publics fragiles est une priorité forte du nouvel exécutif départemental. Et cela passe aussi par le renforcement de l'accès à l'art et à la culture des personnes handicapées.

C'est pourquoi, l'Assemblée départementale a voté pour la création d'un « Art & Handicap » dans le cadre du schéma départemental de l'autonomie. Son objectif : faciliter la mise en relation des structures culturelles avec les établissements médico-sociaux.

Ce projet est porté par différents partenaires, avec un financement du Département de Seine-et-Marne à hauteur de 50 000 € pour amorcer le fonctionnement du pôle.

## Entretien et restauration du patrimoine monumental

L'Assemblée départementale a par ailleurs décidé de subventionner l'entretien et la restauration du patrimoine monumental public et privé à hauteur de 378 000 €.

Au total, 11 projets ont été retenus pour l'entretien et la restauration du patrimoine monumental public sur l'ensemble du territoire, pour un montant total de 345 631 €. En complément, 32 120 € ont été alloués par le Département pour un projet d'entretien et restauration du patrimoine monumental privé à Germigny-L'Évêque.